



CHARGEURS
High Emotion Technology®

Assemblée Générale
Mixte du 7 avril 2022



**D'AUDACE
ENTREPRENEURIALE**

Surperformance & Ambition

Avertissement

Cette présentation peut contenir des déclarations de nature prévisionnelle concernant l'activité, les résultats et la situation financière du groupe Chargeurs.

Ces anticipations s'appuient sur des hypothèses qui semblent raisonnables à ce stade mais sont dépendantes de facteurs exogènes et d'aléas, tels que l'évolution :

- de la pandémie de Covid-19 sur l'ensemble des géographies du Groupe
- des cours des matières premières,
- des parités monétaires,
- de la conjoncture économique,
- de la demande dans les grands marchés du Groupe,
- de lancements de nouveaux produits par la concurrence.

Les cibles de performance et les objectifs estimés dans le cadre du programme de développement *Leap Forward 2025* sont ainsi soumis à ces aléas et communiqués à titre indicatif.

Du fait de ces incertitudes, le groupe Chargeurs ne peut être tenu responsable pour d'éventuels écarts par rapport à ses anticipations actuelles qui seraient liés à la survenance d'événements nouveaux ou d'évolutions non prévisibles.

Les facteurs pouvant influencer de façon significative les résultats économiques et financiers du groupe Chargeurs sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé chaque année à l'AMF.

Lorsque cette présentation cite des informations ou des statistiques provenant d'une source externe, il ne doit pas être interprété que le Groupe approuve ou considère ces informations ou statistiques comme exactes.

Sommaire

01

INTRODUCTION

02

RÉSULTATS 2021

03

RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

04

QUESTIONS & RÉPONSES

05

ORDRE DU JOUR

06

PROJETS DE RÉOLUTIONS

07

VOTE DES RÉOLUTIONS

Introduction

Michaël Fribourg – Président-Directeur Général

150 ans d'audace entrepreneuriale

De 1872 à nos jours



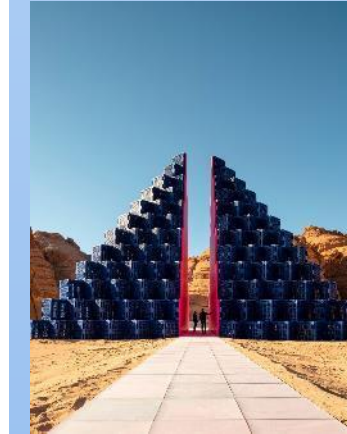
Créée en 1872, la Compagnie des Chargeurs Réunis était une entreprise de transport transatlantique entre la France, l'Amérique latine puis en Afrique et en Asie.



Entre 1940 et 1980, Chargeurs entre dans le secteur du transport aérien et terrestre. Le Groupe se diversifie aussi dans le tourisme, la chimie, la finance et l'assurance.



Entre 1980 et 2015, Chargeurs se sépare de ses activités de transport et investit dans les marchés du textile, de la protection de surfaces et des médias. En 1996, le Groupe se recentre dans les matériaux de spécialités en se séparant de ses activités médias.



Depuis 2015, doté d'un nouveau modèle d'excellence unique et distinctif, le Groupe opère un véritable changement d'échelle, devenant un champion mondial des niches technologiques à forte valeur ajoutée.

Faits marquants de l'année 2021



Janvier

- ◆ Masques Lainière Santé™ élus produit de l'année

- ◆ Novacel, lauréat du plan de relance français



Février

- ◆ Lancement opérationnel du programme Leap Forward 2025

- ◆ Réalisation du bilan carbone du Groupe



Mars

- ◆ Signature du contrat Diriyah Gate Development Authority par Design PM

- ◆ Acquisition de Swaine Adeney Brigg



ALTESSE
STUDIO

Avril

- ◆ Acquisition de Fournival Altesse

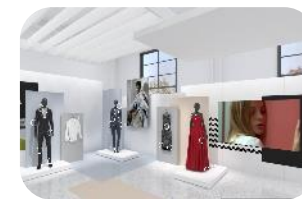
- ◆ Nomination de Gianluca Tanzi à la tête du pôle Textile

EPFL

Mai

- ◆ Partenariat avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne sur l'innovation

- ◆ Partenariat avec la Fondation Maud Fontenoy



Juin

- ◆ Lancement du showroom virtuel de CFT*PCC

- ◆ Acquisition d'Event Communications

Juillet



Août



Septembre



Octobre



Novembre



Décembre

Event

Après avoir surperformé face à la crise en 2020, Chargeurs surperforme la reprise

1. La qualité de ses actifs permet à Chargeurs de surperformer ses marchés et de réaliser un 4^{ème} trimestre record, après un 3^{ème} trimestre déjà record
 - ◆ 4 leaders mondiaux sur 5 métiers, avec chacun entre 20 % et 30 % de part de marché mondiale
 - ◆ 50,7 M€ de ROPA et 64,9 M€ de cash-flow opérationnel, en hausse de respectivement 22,5 % et 155 % par rapport à 2019 – deuxième record de la décennie, tiré par des métiers tous bénéficiaires malgré la crise sanitaire
 - ◆ Croissance organique de 14 % par rapport à 2019, dont + 19 % au 4^{ème} trimestre
2. Chargeurs est en mesure de tirer pleinement profit de la reprise, tout en accélérant pleinement le basculement de ses métiers vers un modèle « *Product As A Service* », démultiplicateur de rentabilité
 - ◆ Carnets de commandes records pour CPF, CFT*PCC et CMS, avec des métiers portés par une demande conjoncturelle et structurelle forte
 - ◆ Solide absorption de l'inflation des coûts de matières premières
 - ◆ Extension du modèle « *Product As A Service* » qui permet de conforter l'offre client et le pricing power
3. La très forte génération de cash du Groupe et son bilan lui donnent les moyens d'une offensive accélérée dans la cadre de son programme de conquête *Leap Forward*
 - ◆ Maîtrise du besoin en fonds de roulement
 - ◆ Les métiers industriels bénéficient de besoins limités en Capex, ce qui va intensifier leur génération de cash-flow
 - ◆ Le Groupe dispose d'un solide *pipeline* d'acquisitions relatives, qu'il compte réaliser dès 2022

De nouveau, une forte création de valeur soutenue par tous les métiers

En millions d'euros

	2021	Var. vs. 2019
Chiffre d'affaires	736,6	+ 17,6 %
EBITDA	73,8	+ 23,0 %
Résultat opérationnel des activités	50,7	+ 22,5 %
Résultat net part du Groupe	30,6	+ 103 %
Cash-flow opérationnel	64,9	+ 155 %
Dividende par action	1,24 €	+ 210 %

Fortes performances commerciales et financières

CHARGEURS Protective Films



- ◆ CA : 340,9 M€
- ◆ Une année 2021 record en termes d'activités dans un marché structurellement en croissance
- ◆ Carnet d'ordres très élevé

CHARGEURS*PCC Fashion Technologies



- ◆ CA : 154,4 M€
- ◆ Succès du lancement commercial du showroom virtuel présentant les entoilages numérisés
- ◆ Carnet de commandes record à fin décembre 2021

CHARGEURS Luxury Materials



- ◆ CA : 86,2 M€
- ◆ Succès grandissant du label Nativa™, assurant la traçabilité de la laine
- ◆ Une organisation favorisant les synergies avec CFT*PCC

CHARGEURS Museum Solutions



- ◆ CA : 60,3 M€
- ◆ Acquisition d'Event Communications, un leader de la planification et du design de la construction de musées
- ◆ Gains de multiples projets muséaux augmentant et rallongeant le carnet de commandes

CHARGEURS Healthcare Solutions



- ◆ CA : 94,8 M€
- ◆ Acquisition de Fournival Altesse, expert de la brosse à cheveux premium
- ◆ Stratégie de croissance externe ambitieuse

Objectifs LEAP FORWARD 2025

Objectifs

Trois moteurs de croissance

Un programme autofinancé

2021  2025

Performance	Performance embarquée = Organique	Performance embarquée + Acquisitions
Chiffre d'affaires	1 Md€	1,5 Md€
Résultat opérationnel des activités	100 M€	150 M€

- Rebond dans les métiers historiques, qui surperforment la reprise
- Performance embarquée qui nourrit la croissance dans tous nos métiers
- Stratégie de croissance externe soutenue par :
 - ◆ Le succès des acquisitions réalisées depuis 2015
 - ◆ Des capacités financières solides et un faible niveau d'endettement net
 - ◆ La volonté de façonner de nouveaux marchés de niche
- Forte génération de cash-flow
- Maintien d'un levier d'endettement maîtrisé

Chargeurs parfaitement armé pour changer de dimension et accélérer sa création de valeur à l'horizon 2025

Une méthode managériale reconnue

- ◆ Actionnaire de métiers de niche
 - ✓ Quatre métiers leaders mondiaux
 - ✓ Création de deux nouveaux champions de niches
- ◆ Gestion managériale rigoureuse et pragmatique
 - ✓ Plus de 250 M€ de marge brute d'autofinancement cumulée générée depuis 2016
 - ✓ ~ 110 M€ d'investissements industriels depuis 6 ans
- ◆ Capacité reconnue à faire des acquisitions
 - ✓ Acquisitions réalisées avec des actionnaires familiaux
- ◆ Un actionnaire familial de référence engagé à long terme
 - ✓ 5,08 euros de dividendes distribués depuis 2015, y compris le solde 2021
 - ✓ TSR (Total Shareholder Return) de 22 %*

Un programme ambitieux et réaliste

- ◆ Création de valeur équilibrée entre performance embarquée et acquisitions
- ◆ Exploitation de l'ensemble des actifs implicites et explicites du Groupe
- ◆ Basculement des métiers vers un modèle « *Product AS A Service* »
- ◆ Gestion opérationnelle et financière dynamique

Champion incontournable des niches à l'horizon 2025

- ◆ Renforcement des franchises et du pricing power des métiers
- ◆ Renforcement de la qualité et des profits générés
- ◆ Couple risque / rendement optimisé

* Entre le 31/10/2015 et le 31/03/2022

Nouvelle année de succès attendue en 2022

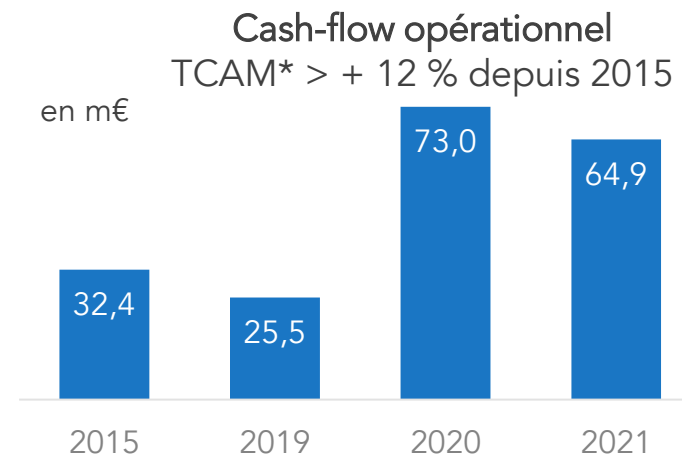
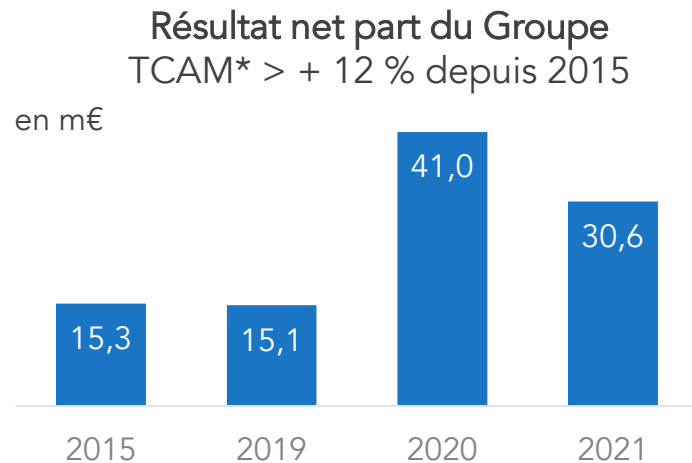
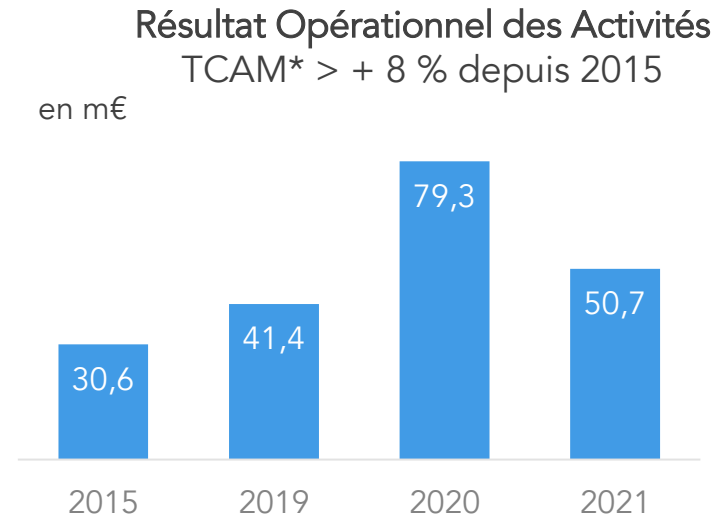
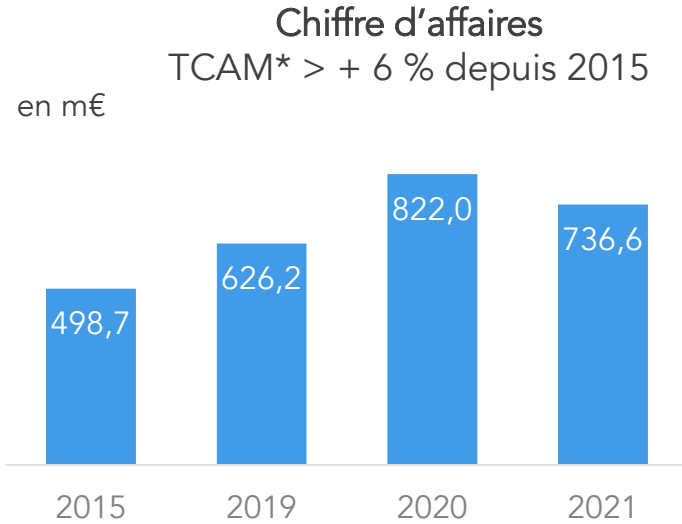
Soutenues par des carnets d'ordres records et d'importantes liquidités disponibles, les performances du Groupe en 2022 pourront s'appuyer sur :

- ◆ L'amélioration attendue de la rentabilité de Chargeurs Protective Films grâce à un effet de marge positif dans un contexte de croissance accélérée des prix ;
- ◆ L'impact relatif sur la marge de Chargeurs*PCC Fashion Technologies lié à la progression attendue des volumes malgré les hausses de coûts ;
- ◆ La croissance significative de l'activité attendue de Chargeurs Museum Solutions ;
- ◆ L'accélération de la contribution des acquisitions.

Résultats 2021

Olivier Buquen – Directeur Financier Groupe

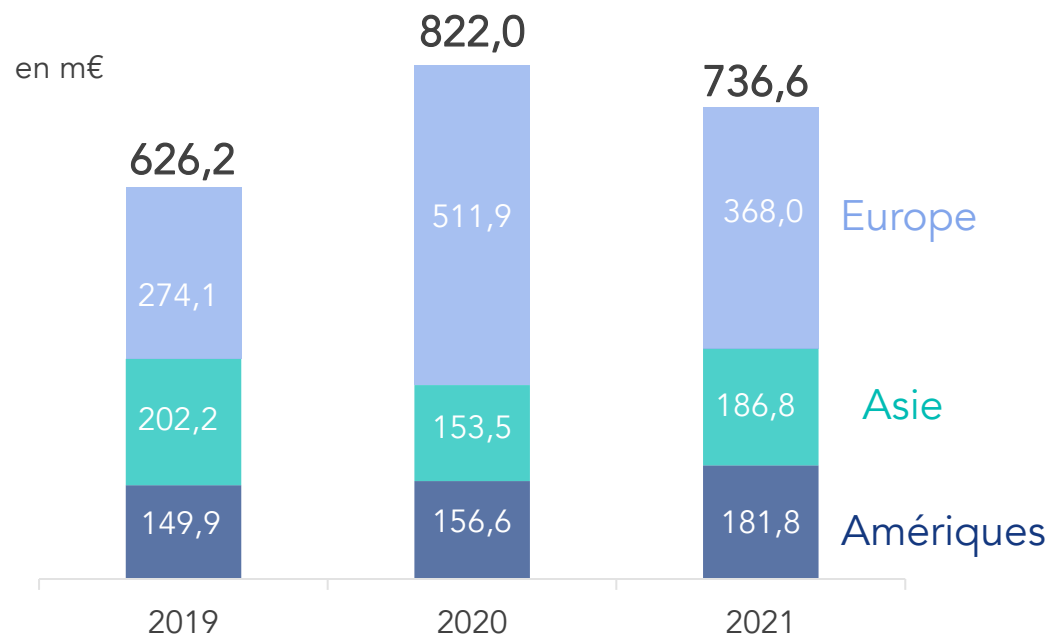
Une très bonne année 2021 et une trajectoire robuste à long terme



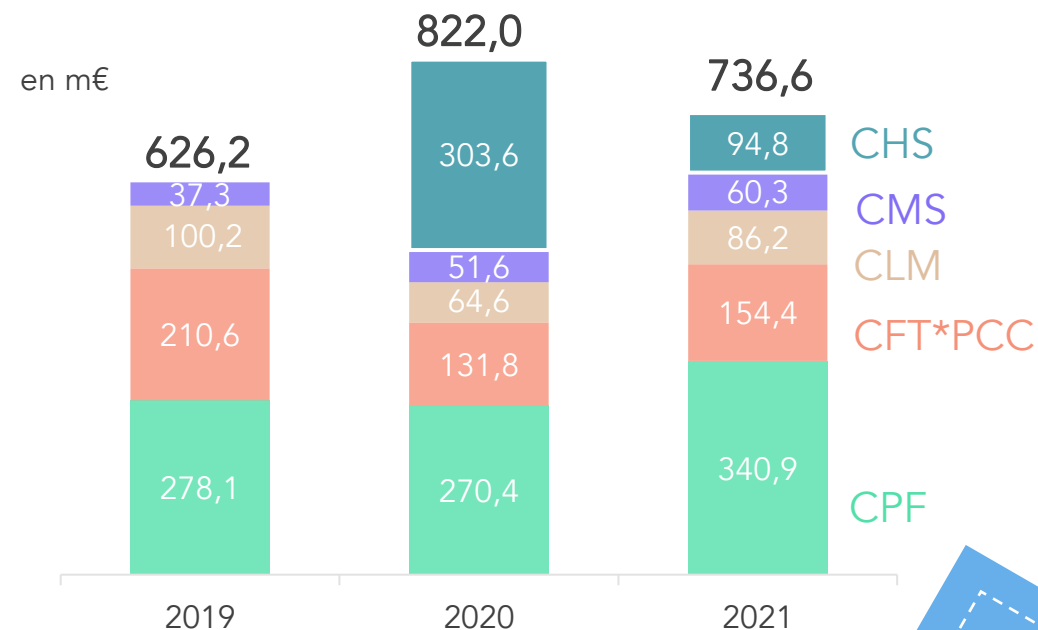
*Taux de croissance
annuel moyen

Chiffre d'affaires en hausse de 17,6 % par rapport à 2019

Forte croissance annuelle en Amériques
et en Asie, ainsi qu'en Europe hors CHS



Performance historique de CPF et rebond
des activités textiles



Activité 2021 et carnet d'ordres records chez Chargeurs Protective Films

En millions d'euros	2021	2020	2021 vs 2020	2019	2021 vs 2019	T4 2021	T4 2021 vs T4 2020	T4 2021 vs T4 2019
Chiffre d'affaires	340,9	270,4	+26,1%	278,1	+22,6%	86,2	+23,9%	+30,2%
Organique			+ 26,6%		+ 24,3%		+21,3%	+30,8%
EBITDA	36,7	27,8	+32,0%	33,1	+10,9%			
en % du CA	10,8%	10,3%		11,9%				
Résultat opérationnel des activités	26,1	17,0	+53,5%	23,6	+10,6%			
en % du CA	7,7%	6,3%		8,5%				

- ◆ Volume d'activité record, supérieur au niveau prépandémique, marqué par une demande mondiale très dynamique, notamment dans les secteurs du bâtiment et de l'électroménager
- ◆ Progression de la marge soutenue par la croissance des volumes. Impact maîtrisé de la hausse inédite du prix du polyéthylène, grâce aux clauses de *pass-through* et à un *pricing power* élevé
- ◆ Gestion optimisée de l'appareil de production du métier, qui s'est notamment appuyée sur l'amélioration rapide des rendements de la ligne d'enduction italienne TSC1
- ◆ Stratégie ambitieuse de verdissement de l'outil industriel et des gammes de produits, participant au renforcement du leadership du métier

CFT*PCC enregistre des entrées de commandes records et retrouve progressivement son niveau d'activité pré-Covid

En millions d'euros	2021	2020	2021 vs 2020	2019	2021 vs 2019	T4 2021	T4 2021 vs T4 2020	T4 2021 vs T4 2019
Chiffre d'affaires	154,4	131,8	+17,1%	210,6	-26,7%	49,5	+48,2%	-9,0%
Organique			+ 20,0%		-21,5%		+45,5%	-4,2%
EBITDA	10,7	11,1	-3,6%	24,1	-55,6%			
en % du CA	6,9%	8,4%		11,4%				
Résultat opérationnel des activités	4,5	5,1	-11,8%	17,5	-74,3%			
en % du CA	2,9%	3,9%		8,3%				

- ◆ Accélération de la reprise au deuxième semestre, matérialisée par un carnet de commandes record à fin décembre 2021, qui permet de viser un retour à un niveau d'activité pré-Covid dans le courant de l'année 2022
- ◆ Maintien d'un taux de marge opérationnelle largement positif malgré un niveau d'activité global contraint par la fermeture partielle du *retail* dans certaines régions et la gestion très prudente des marques, ainsi qu'une absorption des coûts fixes liée à la production d'équipement de protection individuelle moindre qu'en 2020
- ◆ Succès commercial de la gamme d'entoilages écoresponsable *Sustainable 360™* et de la gamme d'entoilages techniques de haute performance *Fusion*
- ◆ Lancement réussi du showroom virtuel de CFT*PCC

Rebond des volumes et enrichissement de l'offre de laine responsable Nativa™

En millions d'euros	2021	2020	2021 vs 2020	2019	2021 vs 2019	T4 2021	T4 2021 vs T4 2020	T4 2021 vs T4 2019
Chiffre d'affaires	86,2	64,6	+33,4%	100,2	-14,0%	24,7	+71,5%	+20,5%
Organique			+ 31,3%		-14,0%		+66,0%	+18,5%
EBITDA	1,2	-2,2	n.s.	2,8	-57,1%			
en % du CA	1,4%	-3,4%		2,8%				
Résultat opérationnel des activités	1,0	-2,3	n.s.	2,7	-63,0%			
en % du CA	1,2%	-3,6%		2,7%				

- ◆ Forte Accélération des ventes au 4^{ème} trimestre, en croissance organique de 18,5 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019
- ◆ Marge opérationnelle redevenue positive
- ◆ Enrichissement de l'offre Nativa™ , augmentation du nombre de fermes partenaires et de clients du label
- ◆ Evolution de l'organisation pour favoriser la génération de synergies avec CFT*PCC

CHS atteint le haut de son objectif annuel et accélère sa diversification

En millions d'euros	2021	2020	2021 vs 2020	2019	2021 vs 2019	T4 2021	T4 2021 vs T4 2020	T4 2021 vs T4 2019
Chiffre d'affaires	94,8	303,6	-68,8%	-	-	12,2	+ 306,7%	-
Organique			-68,8%				+ 306,7%	-
EBITDA	22,6	65,4	-65,4%	-	-			
en % du CA	23,8%	21,5%						
Résultat opérationnel des activités	21,7	63,5	-65,8%	-	-			
en % du CA	22,9%	20,9%						

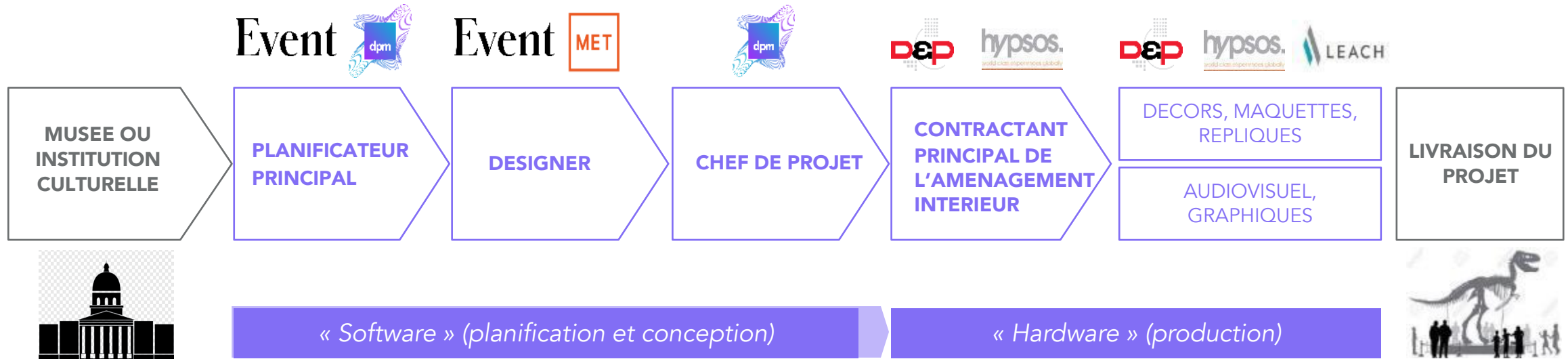
- ◆ Chiffre d'affaires dans le très haut de la fourchette de l'objectif de 50 à 100 millions d'euros communiqué en début d'exercice, confirmant le puissant leadership du métier sur le segment des masques réutilisables
- ◆ Une activité qui s'analyse par cycles de reconstitution des stocks stratégiques par les grands clients, avec lesquels le métier détient des contrats-cadres, et qui dispose d'une structure de coûts très flexible
- ◆ Diversification des activités avec l'acquisition de **Fournival Altesse**, leader français de la brosse à cheveux haut de gamme, et le partenariat de distribution avec **Sockwell**, marque américaine leader sur le segment des chaussettes de compression
- ◆ Stratégie de croissance externe ambitieuse dans le secteur complémentaire des soins personnels

Forte progression des résultats de CMS et dynamique commerciale très soutenue

En millions d'euros	2021	2020	2021 vs 2020	2019	2021 vs 2019	T4 2021	T4 2021 vs T4 2020	T4 2021 vs T4 2019
Chiffre d'affaires	60,3	51,6	+16,9%	37,3	+61,7%	18,7	+39,6%	+48,4%
Organique			+ 8,6%		-40,7%		+41,8%	-38,7%
EBITDA	8,7	4,9	+77,6%	4,5	+93,3%			
en % du CA	14,4%	9,5%		12,1%				
Résultat opérationnel des activités	5,0	1,9	+163,2%	2,8	+78,6%			
en % du CA	8,3%	3,7%		7,5%				

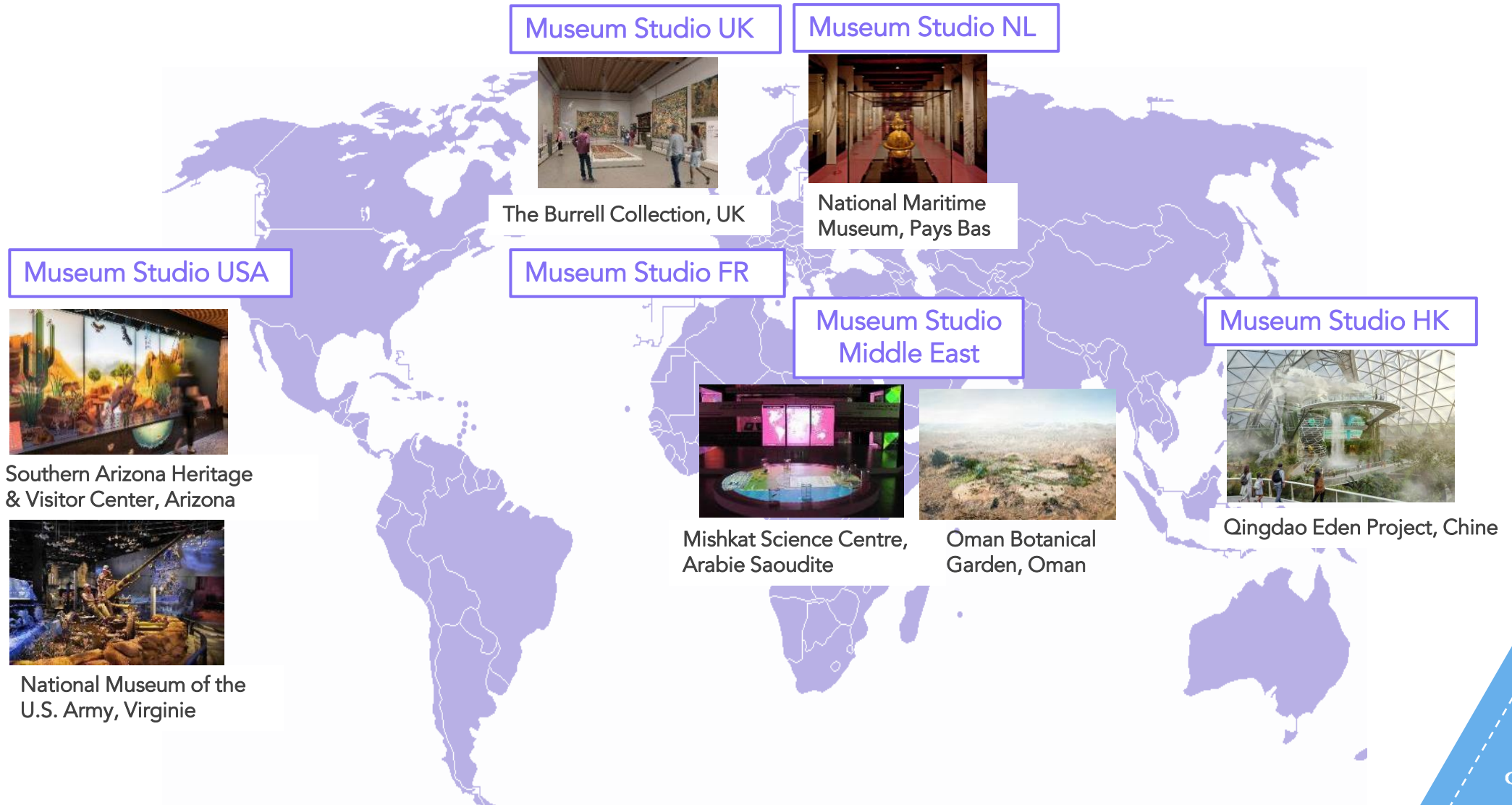
- ◆ Croissance du chiffre d'affaires équilibrée entre progression organique, tirée par les activités muséales, et l'effet périmètre ; forte accélération au 4^{ème} trimestre (+ 41,8 % en organique)
- ◆ Gain de multiples nouveaux projets muséaux, qui augmente et rallonge significativement le carnet de commandes
- ◆ Acquisition d'Event Communications, l'un des leaders mondiaux du design et de la gestion de projet de construction de musées
- ◆ Création de Museum Studio, marque commune aux activités muséales visant à valoriser les savoir-faire de CMS
- ◆ Après un début d'année difficile en raison des contraintes sanitaires, rebond des activités exposées au *retail* et à l'événementiel au second semestre, avant un ralentissement en fin d'année dû au variant Omicron

Une offre de services intégrée aujourd'hui sans égale



- ➔ Nos équipes interviennent **sur l'ensemble de la chaîne de valeur**, de la conception à la réalisation du projet
- ➔ Nos services peuvent être offerts **de façon conjointe ou séparée**, à la demande de nos clients

Une présence et des références mondiales



Une forte visibilité financière pour le plan *Leap Forward*

Déjà 140m€ de chiffre d'affaires signés pour 2022 à 2025

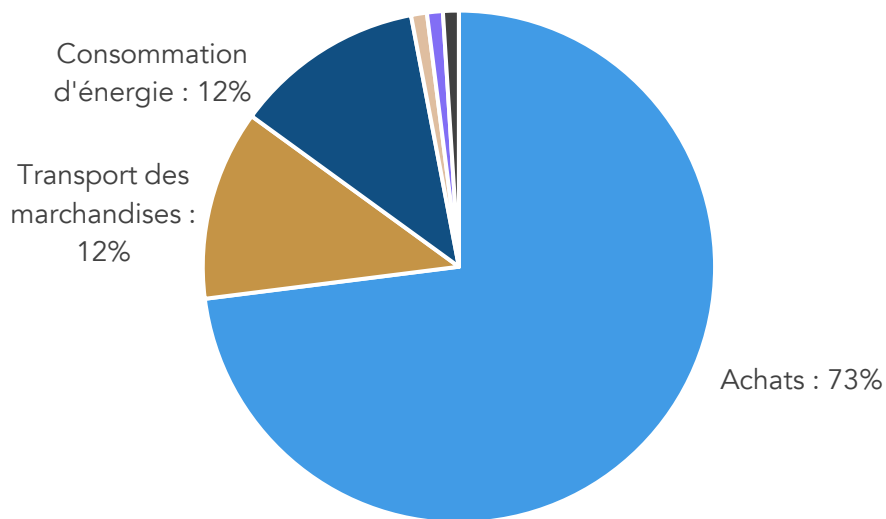
Des perspectives fortes de développement additionnel, tirées par un marché profond (100 000 musées dans le monde selon l'UNESCO) et toujours dynamique (25 projets dans le monde à plus de 100mUSD)

- ◆ En mars 2020, **D&P** était acquise avec un carnet de commandes représentant 1,1x son chiffre d'affaires annuel ; début 2022, à l'échelle de Museum Studio, ce ratio s'élève à près de 3x.
- ◆ Grâce à une **reconnaissance progressive et prudente** du chiffre d'affaires et de la marge réalisée sur les projets, le chiffre d'affaires déjà signé constitue une **réserve de profits** importante pour le Groupe.

Des chantiers RSE ambitieux et des indicateurs de performance en progrès

Bilan carbone par poste d'émissions de CO₂

Déplacement professionnel : 1% Déchets : 1% Biens immobilisés : 1%



- ◆ Total des émissions : 469 388 tCO₂e, dont 89 % au titre du Scope 3
- ◆ Emissions essentiellement liées aux métiers Protective Films et Fashion Technologies
- ◆ Définition et validation d'une trajectoire climat d'ici fin 2022

Des indicateurs de performance extra-financière conformes aux objectifs



6,43
Taux de fréquence des accidents au travail

- 2021 confirme l'engagement « zéro accident » du Groupe, mesuré par la baisse du taux de fréquence des accidents au travail



32 %
CA réalisé avec des produits vertueux

- L'objectif des 25 % est dépassé, marquant une véritable dynamique de développement des produits à valeur ajoutée environnementale, sociale et sociétale



- 4 %
Baisse des émissions de CO₂ par unité de production



- 4 %
Baisse de la consommation d'eau par unité de production

2021, deuxième meilleure performance du Groupe depuis plus de 10 ans

En millions d'euros	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	736,6	822,0	626,2
Marge brute	186,3	219,0	167,0
en % du CA	25,3%	26,6%	26,7%
EBITDA	73,8	102,4	60,0
en % du CA	10,0%	12,5%	9,6%
Résultat opérationnel des activités	50,7	79,3	41,4
en % du CA	6,9%	9,6%	6,6%
Amort. actifs incorp. liés aux acq.	-5,5	-5,3	-2,5
Non récurrent	-4,0	-18,2	-7,0
Résultat d'exploitation	41,2	55,8	31,9
Résultat financier	-10,6	-9,5	-11,5
Impôts	-0,5	-4,3	-4,9
Mises en équivalence	0,7	-1,7	-0,4
Résultat net	30,8	40,3	15,1
Résultat net part du Groupe	30,6	41,0	15,1
Bénéfice par action (euro par action)	1,30	1,79	0,66

Activité record chez CPF, croissance à deux chiffres chez CFT*PCC, CLM et CMS

Maintien d'un taux de marge brute élevé malgré la forte hausse des coûts d'approvisionnement

Tous les métiers sont profitables

Légère augmentation liée à l'intégration de D&P en année pleine
Frais essentiellement liés aux acquisitions et à des réorganisations

Résultat optimisé par une gestion de trésorerie dynamique
Activation de déficits reportables, liée à des perspectives de performances en hausse

Deuxième meilleure performance depuis plus de 10 ans

Très forte génération de cash-flow : 64,9 M€

En millions d'euros	2021	2020	2019
EBITDA	73,8	102,4	60,0
Autres produits et charges opérationnelles	-10,4	-13,0	-7,0
Frais financiers - cash	-14,0	-12,1	-10,8
Impôts - cash	-6,1	-6,4	-3,3
Autres	-0,3	-0,5	-0,2
Marge brute d'autofinancement	43,0	70,4	38,7
Dividendes reçus des mises en équivalence	-	-	0,1
Variation du BFR à change constant	21,9	2,6	-13,3
Cash-flow opérationnel	64,9	73,0	25,5
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels nettes de cessions	-12,5	-10,0	-24,4
Acquisitions, nettes de la trésorerie acquise	-20,4	-53,2	-9,6
Dividendes versés en numéraire	-17,7	-5,9	-8,6
Variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	1,9	-2,2	-1,5
Autres	-6,8	-6,0	-11,6
Total	9,4	-4,3	-30,2
Dette (-) / Trésorerie (+) nette à l'ouverture	-126,7	-122,4	-92,2
Dette (-) / Trésorerie (+) nette à la clôture	-117,3	-126,7	-122,4

Deuxième meilleure performance depuis plus de 10 ans

Forte amélioration du BFR dans un contexte d'activité élevée

Très forte génération de trésorerie opérationnelle

Investissements ciblés, notamment chez CPF et CFT*PCC

Acquisitions de Fournival Altesse, Swaine Adeney Brigg et Event Communications

Dividendes records versés en 2021 et succès de l'option de paiement en actions

Réduction de la dette après investissements, acquisitions et dividendes records

Réduction de la dette nette et fort niveau de liquidités disponibles

En millions d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	238,1	228,7
Immobilisations corporelles	85,3	83,1
Mises en équivalence	7,9	7,0
Autres actifs et passifs nets	25,4	-7,7
BFR	28,1	48,8
Total des capitaux employés	384,8	359,9
Capitaux propres Groupe	267,4	233,2
Dette financière nette	117,3	126,7

Revalorisation des goodwills liée aux effets de change

Forte réduction du BFR dans un contexte d'activité élevée

Résultat net part du Groupe + 30,6 M€ ; dividendes en numéraire - 17,7 M€ ; différences de conversion + 21,0 M€
Réduction de la dette après investissements, acquisitions et dividendes records

Forts niveaux de liquidité

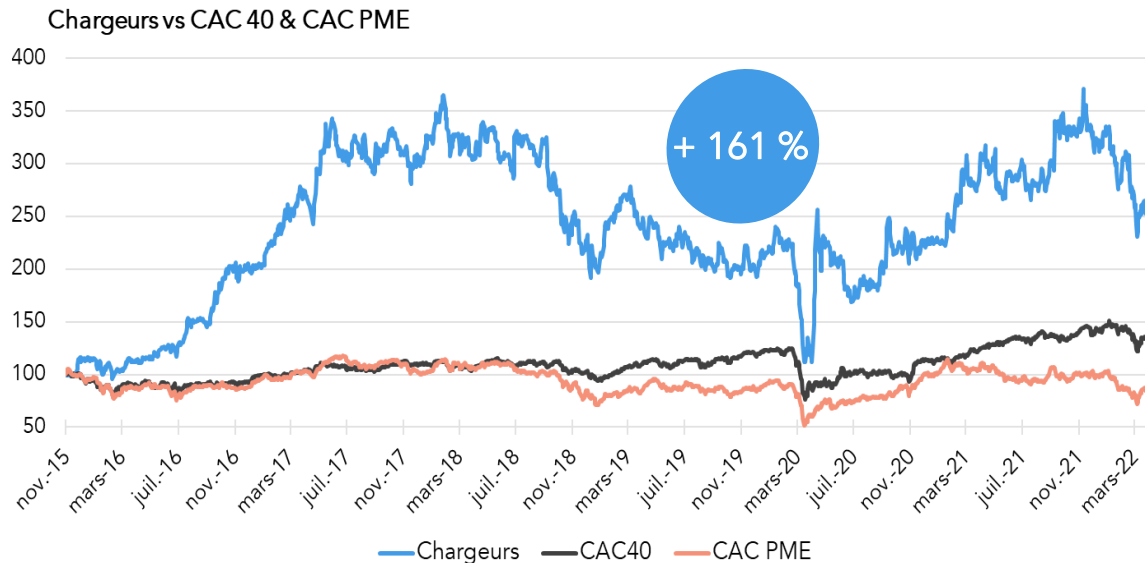
En millions d'euros et années	31/12/2021	Maturité moyenne	31/12/2020	Maturité moyenne
Lignes de financement tirées	339,1	4,1	354,3	4,4
Lignes de financement non tirées	133,8	3	141,3	3,8
Total financements	472,9	3,9	495,6	4,3
Ressources financières disponibles (trésorerie + lignes non tirées)	353,0		350,3	

Ratios financiers solides

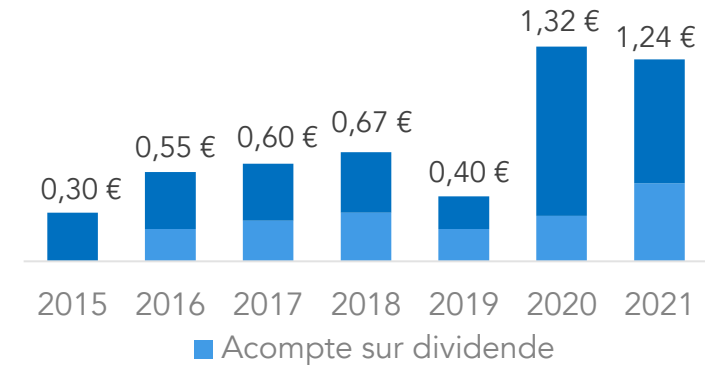
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Ratio de levier: Dette nette/Ebitda	1,6	1,2	2,0
Ratio de gearing: Dette nette/Capitaux propres	0,4	0,5	0,5

L'engagement d'un actionnariat familial au service de la création de valeur à long terme

Forte progression du titre depuis l'arrivée de Columbus Holding*, actionnaire de référence depuis 2015

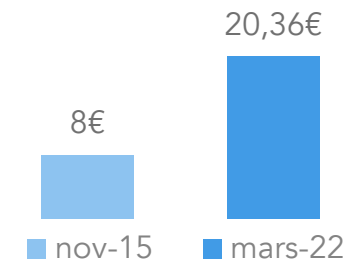


Politique de dividende récurrente
Dividende (€ / action)



Retour à l'actionnaire

Taux de rendement interne de l'action Chargeurs depuis le changement d'actionnaire de référence en novembre 2015 : **+22 %**



*Holding d'investissement majoritairement détenu par le Groupe Familial Fribourg

Rapports des Commissaires aux comptes



CHARGEURS
High Emotion Technology®

Questions & Réponses



CHARGEURS
High Emotion Technology®

Ordre du jour

Michaël Fribourg – Président-Directeur Général

Ordre du jour

Résolutions à titre ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2021, fixation du dividende ;
4. Option pour le paiement du solde du dividende de l'exercice 2021 en actions ;
5. Option pour le paiement d'acomptes sur dividende de l'exercice 2022 en actions ;
6. Approbation des conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce ;
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société Columbus Holding SAS ;
8. Renouvellement du mandat d'Administratrice indépendante de Madame Isabelle Guichot ;
9. Nomination en qualité d'Administratrice indépendante de Madame Anne-Gabrielle Heilbronner ;
10. Renouvellement du mandat de Censeur de Monsieur Georges Ralli ;
11. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général de la Société ;
12. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs de la Société ;
13. Approbation des informations visées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce ;
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 au Président-Directeur Général en raison de son mandat ;
15. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

Ordre du jour

Résolutions à titre extraordinaire

16. Modification de l'article 15 des statuts afin de modifier la durée du mandat de Censeur ;
17. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital ;
18. Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet (i) de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, et/ou (ii) de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ;
19. Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, dans le cadre d'offre(s) au public autres que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier ;
20. Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société par offre au public visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier ;
21. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société ;

Ordre du jour

Résolutions à titre extraordinaire

- 22. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions de la dix-neuvième et vingtième résolution, de fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale;
- 23. Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société ;
- 24. Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés ;
- 25. Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions au profit de bénéficiaires à déterminer parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants mandataires sociaux, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- 26. Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à une ou plusieurs augmentations du capital social réservées aux salariés ;
- 27. Limitation globale du montant des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être effectuées en vertu des dix-huitième à vingt-quatrième et de la vingt-sixième résolutions ;

Projets de résolutions

Michaël Fribourg – Président-Directeur Général



CHARGEURS
High Efficiency Technology

Résolutions à titre ordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 1 : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021	◆ Bénéfice de l'exercice : 35 879 182,09 €
◆ Résolution 2 : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	◆ Bénéfice : 30,6 M €

Résolutions à titre ordinaire

Objet de la résolution

- ◆ **Résolution 3** : Affectation du résultat de l'exercice 2021, fixation du dividende

Contenu de la résolution

- ◆ Affectation :
 - Bénéfice distribuable : 187 912 429,47 € (Résultat 2021 : 35 879 182,09 €) + compte « Report à nouveau » de 152 033 247,38 €)
 - Dividende : 30 484 115,36 €
 - Solde au compte « Report à nouveau » : 157 428 314,11 €
- ◆ Dividende :
 - Dividende : 1,24 €/action
 - Acompte : 0,48 €/action (7/10/2021)
 - Solde à distribuer : 0,76 €/action
- Date de détachement du coupon : 12/04/2022
- Date de mise en paiement : 29/04/2022
- ◆ Dividendes antérieurs :

2015 : 0,30 €/action	2018 : 0,67 €/action
2016: 0,50€/action	2019 : 0,40 €/action
2017: 0,60€/action	2020 : 1,32 €/action

Résolutions à titre ordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 4 : Option pour le paiement du solde du dividende de l'exercice 2021 en actions	◆ Totalité du solde du dividende ◆ Option choisie applicable à toutes les actions de l'actionnaire ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de l'AG diminuée du montant net du solde du dividende restant à distribuer par action et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur ◆ Période d'exercice de l'option : du 14/04/2022 (date d'ouverture) au 25/04/2022 inclus ◆ Livraison des nouvelles actions : 29/04/2022 (date de paiement du dividende) ◆ Jouissance immédiate → assimilation aux autres actions dès leur émission

Résolutions à titre ordinaire

Objet de la résolution

- ◆ **Résolution 5** : Option pour le paiement d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice 2022 en actions

Contenu de la résolution

- ◆ Totalité de l'acompte sur dividendes
- ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et égal au minimum à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de l'AG diminuée du montant net de l'acompte sur dividende restant à distribuer par action et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur
- ◆ Jouissance immédiate → assimilation aux autres actions dès leur émission

Résolutions à titre ordinaire

Objet de la résolution

- ◆ **Résolution 6** : Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Contenu de la résolution

Adopter les conclusions du rapport des CAC

Aucune convention réglementée nouvelle au titre de l'exercice 2021

Poursuite de l'exécution de deux conventions réglementées :

- Contrat de location du 18 juin 2020 entre Chelsea Real Estate US, Inc. (Bailleur) et Chargeurs USA, LLC (Locataire) relatif aux bureaux de New-York (Etats-Unis) - Approbation par l'AGM du 28 avril 2020
- Contrat de location du 4 décembre 2020 entre Compagnie Immobilière Transcontinentale (Bailleur) et Chargeurs SA (Locataire) relatif aux bureaux du siège social de la Société (7 rue Kepler, Paris 16ème) - Approbation par l'AGO du 8 avril 2021

Résolutions à titre ordinaire

Objet de la résolution

- ◆ **Résolution 7** : Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société Columbus Holding SAS

- ◆ **Résolution 8** : Renouvellement du mandat d'Administratrice indépendante de Madame Isabelle Guichot

Contenu de la résolution



- ◆ Renouveler le mandat d'Administrateur de la société Columbus Holding SAS, représentée par Monsieur Emmanuel Coquoin, pour une durée de trois ans
- ◆ 61 ans, nationalité française



- ◆ Renouveler le mandat d'Administratrice indépendante de Madame Isabelle Guichot pour une durée de trois ans
- ◆ 57 ans, nationalité française
- ◆ Présidente du Comité d'Audit

Résolutions à titre ordinaire

Objet de la résolution

- ◆ **Résolution 9** : Nomination en qualité d'Administratrice indépendante de Madame Anne-Gabrielle Heilbronner



- ◆ **Résolution 10** : Renouveler le mandat de Censeur de Monsieur Georges Ralli



Contenu de la résolution

- ◆ Nommer en qualité d'Administratrice indépendante Madame Anne-Gabrielle Heilbronner pour une durée de trois ans
- ◆ 53 ans, nationalité française

- ◆ Renouveler le mandat de Censeur de Monsieur Georges Ralli pour une durée d'un an
- ◆ 73 ans, nationalité française

Résolutions à titre ordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 11 : Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général de la Société (vote <i>ex ante</i>)	◆ Approuver la politique de rémunération du Président Directeur Général de la Société au titre de l'exercice 2022
◆ Résolution 12 : Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs de la Société (vote <i>ex ante</i>)	◆ Approuver la politique de rémunération des Administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2022
◆ Résolution 13 : Approbation des informations visées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce (vote <i>ex post</i> 1 ^{er} volet)	◆ Approuver les informations visées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération versée ou attribuée à chaque mandataire social au titre de l'exercice 2021

Résolutions à titre ordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 14 : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 au Président-Directeur Général en raison de son mandat (vote <i>ex post</i>)	◆ Approuver la rémunération fixe, variable et exceptionnelle versée ou due au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2021
◆ Résolution 15 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (Programme de Rachat d'Actions)	◆ Autoriser le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société afin que la Société puisse racheter ses actions : ➤ Délégation non utilisable en période d'offre publique ; ➤ Limite maximum de 10 % du capital ; ➤ Durée de l'autorisation : 18 mois ; ➤ Prix maximum d'achat : 35 €/action ; ➤ Renouvellement de la 14ème résolution de l'assemblée générale du 8 avril 2021

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 16 : Modification de l'article 15 des statuts afin de modifier la durée du mandat du Censeur	◆ Modification de la durée du mandat de Censeur : maximum 3 ans au lieu d'une durée ferme de 3 ans
◆ Résolution 17 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital	◆ Limite maximum de 10 % du capital par période de 24 mois ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois ◆ Renouvellement de la 14ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 18 : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet (i) de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, et/ou (ii) de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	◆ Délégation non utilisable en période d'offre publique ◆ Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 1 900 000 € ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 € ◆ Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 € ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois ◆ Renouvellement de la 15ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 19 : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, dans le cadre d'offre(s) au public autres que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier	◆ Délégation non utilisable en période d'offre publique ◆ Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 380 000 € ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 € ◆ Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 € ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale légale de 10 % ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois ◆ Renouvellement de la 16ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 20 : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société par offre au public visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier	◆ Délégation non utilisable en période d'offre publique ◆ Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 380 000 € ◆ Limite maximum de 10 % du montant du capital par période de 12 mois ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 € et le sous-plafond global de 380 000 € ◆ Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 € ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale légale de 10 % ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois ◆ Renouvellement de la 17ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020.

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 21 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société	◆ Application pour la délégation consentie à la 18ème, 19ème et 20ème résolutions ◆ Prix d'émission égal au prix de l'émission initiale ◆ Limitation à 15 % de l'émission initiale ◆ Pour une durée de 26 mois ◆ Renouvellement de la 18ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution

- ◆ **Résolution 22** : Autorisation donnée au Conseil d'Administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions de la 19ème et 20ème résolutions, de fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale

Contenu de la résolution

- ◆ Application pour les délégations visées à la 19ème et à la 20ème résolutions
- ◆ Limitation : 10 % du capital par période de 12 mois et sous-plafond global de 380 000 €
- ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal (i) au prix moyen pondéré par le volume de l'actions des 20 ou 10 dernières séances de bourse, (ii) au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la dernière séance de bourse, dans tous les cas diminué d'une décote maximale de 5 %
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 19ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 23 : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société	◆ Délégation non utilisable en période d'offre publique ◆ Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 380 000 € ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 € et le sous-plafond global de 380 000 € ◆ Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 € ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois ◆ Renouvellement de la 20ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution

- ◆ **Résolution 24** : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés

Contenu de la résolution

- ◆ Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 10 % du capital de la Société tel qu'existant à la date de l'opération
- ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le sous-plafond global de 380 000 €
- ◆ Montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en application de cette résolution : 300 000 000 €
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 21ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 25 : Délégation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions au profit de bénéficiaires à déterminer parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants mandataires sociaux, avec suppression du droit préférentiel de souscription ◆ Résolution 26 : Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à une ou plusieurs augmentations du capital social réservées aux salariés	◆ Limitation : 1 % du capital ◆ Période d'acquisition d'au moins 1 an et période cumulée d'acquisition et de conservation d'au moins 2 ans ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois ◆ Renouvellement de la 22ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020 ◆ Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 200 000 € ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital décidée en application de cette résolution sur le plafond global de 1 900 000 € ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois ◆ Renouvellement de la 23ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

Objet de la résolution	Contenu de la résolution
◆ Résolution 27 : Délégation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions au profit de bénéficiaires à déterminer parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants mandataires sociaux, avec suppression du droit préférentiel de souscription ◆ Résolution 28 : Pouvoirs en vue des formalités	◆ Application cumulative pour les délégations consenties de la 18ème résolution à la 24ème résolution et à la 26ème résolution ◆ Montant nominal total des augmentations de capital pouvant être décidées en application de cette résolution : 1 900 000 € ◆ Renouvellement de la 24ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020 ◆ Donner tous pouvoirs afin de réaliser les formalités liées aux résolutions susvisées.

Vote des résolutions

Michaël Fribourg – Président-Directeur Général



CHARGEURS
High Emotion Technology®

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021

➤ Bénéfice net: 35 879 182,09 €

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021

- Bénéfice net part du Groupe : 30,6 millions d'euros

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 3

Affectation du résultat de l'exercice 2021, fixation du dividende

- ◆ Bénéfice distribuable de l'exercice: 187 912 429,47 €
- ◆ Distribution d'un dividende par action: 1,24 €
- ◆ Acompte sur dividende de 0,48 € par action versé le 7 octobre 2021
- ◆ Versement du solde du dividende, soit 0,76 € par action, le 29 avril 2022
- ◆ Report à nouveau du solde du bénéfice distribuable de : 157 428 314,11 €

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 4

Option pour le paiement du solde du dividende de l'exercice 2021 en actions

- ◆ Totalité du solde du dividende
- ◆ Option choisie applicable à toutes les actions de l'actionnaire
- ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et égal à **90 %** de la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale diminuée du montant net du solde du dividende restant à distribuer par action et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur
- ◆ Période d'exercice de l'option : du **14 avril 2022** au **25 avril 2022** inclus
- ◆ Livraison des nouvelles actions : **29 avril 2022**
- ◆ Jouissance immédiate → assimilation aux autres actions dès leur émission

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 5

Option pour le paiement d'acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2022 en actions

- ◆ Totalité de l'acompte sur dividende
- ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et égal **au minimum à 90 %** de la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale diminuée du montant net de l'acompte sur dividende restant à distribuer par action et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur
- ◆ Jouissance immédiate → assimilation aux autres actions dès leur émission

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 6

Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

- Aucune convention, ni aucun engagement soumis aux dispositions sur les conventions réglementées, n'a été conclu au cours de l'exercice 2021

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 7

Renouvellement du mandat de la société Colombus Holding SAS



- Représentant permanent au Conseil d'Administration : **Monsieur Emmanuel Coquoin**
- Renouvellement du **mandat d'Administrateur** pour une durée de **trois années**
- Fin du mandat: à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 8

Renouvellement du mandat de Madame Isabelle Guichot



- Renouvellement du mandat d'Administratrice indépendante pour une durée de trois années
- Fin du mandat: à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 9

Nomination d'une nouvelle Administratrice indépendante



- Nommer Madame Anne-Gabrielle Heilbronner en qualité d'**Administratrice indépendante** pour une durée de **trois années**
- Fin du mandat: à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 10

Renouvellement du mandat de Monsieur Georges Ralli



- Renouvellement du mandat de **Censeur** pour une durée d'**une année**
- Fin du mandat: à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 11

Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général de la Société au titre de l'exercice 2022 (vote *ex ante*)

- Les éléments de cette politique de rémunération figurent au chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2021, ainsi que dans la brochure de convocation

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 12

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2022 (vote *ex ante*)

- Les éléments de cette politique de rémunération figurent au chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2021, ainsi que dans la brochure de convocation

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 13

Approbation des informations visées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce (vote *ex post* 1er volet)

- Ces informations relatives à la rémunération versée ou attribuée à chaque mandataire social au titre de l'exercice 2021 figurent au chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2021, ainsi que dans la brochure de convocation

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 14

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 au Président-Directeur Général en raison de son mandat (vote *ex post*)

- Ces éléments de la rémunération du Président-Directeur Général figurent au chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2021, ainsi que dans la brochure de convocation

Résolutions à titre ordinaire

RESOLUTION 15

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société - Programme de Rachat d'Actions

- ◆ Délégation non utilisable en période d'offre publique
- ◆ Prix d'achat maximum : 35 € par action
- ◆ Nombre total maximum d'actions: 10 % du capital social
- ◆ Objectifs : identiques au PRA précédent
- ◆ Durée de l'autorisation : 18 mois
- ◆ Renouvellement de la 14ème résolution de l'assemblée générale du 8 avril 2021

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 16

Modification de l'article 15 des statuts afin de modifier la durée du mandat de Censeur

- Durée maximum de **trois années**

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 17

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital

- ◆ Limite maximum de 10 % du capital par période de 24 mois
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 14ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 18

Délégation de compétence donnée au Conseil à l'effet de procéder, avec maintien du DPS, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, et/ou de procéder à l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres

- ◆ Délégation non utilisable en période d'offre publique
- ◆ Montant nominal total des augmentations de capital : 1 900 000 €
- ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital sur le plafond global de 1 900 000 €
- ◆ Montant nominal maximum des titres de créances : 300 000 000 €
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 15ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 19

Délégation de compétence donnée au Conseil à l'effet de procéder, avec suppression du DPS, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital, dans le cadre d'offre(s) au public autres que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier

- ◆ Délégation non utilisable en période d'offre publique
- ◆ Montant nominal total des augmentations de capital : 380 000 €
- ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital sur le plafond global de 1 900 000 €
- ◆ Montant nominal maximum des titres de créances : 300 000 000 €
- ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale légale de 10 %
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 16ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 20

Délégation de compétence donnée au Conseil à l'effet de procéder, avec suppression du DPS, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société par offre au public visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier

- ◆ Délégation non utilisable en période d'offre publique
- ◆ Montant nominal total des augmentations de capital : 380 000 €
- ◆ Limite maximum de 10 % du montant du capital par période de 12 mois.
- ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital sur le plafond global de 1 900 000 € et le sous-plafond global de 380 000 €
- ◆ Montant nominal maximum des titres de créances : 300 000 000 €
- ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale légale de 10 %
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 17ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 21

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission, avec ou sans DPS, de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société

- ◆ Application pour la délégation consentie aux 18ème, 19ème et 20ème résolutions
- ◆ Prix d'émission égal au prix de l'émission initiale
- ◆ Limitation à **15 %** de l'émission initiale
- ◆ Durée de l'autorisation : **26 mois**
- ◆ Renouvellement de la 18ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 22

Autorisation donnée au Conseil d'Administration, en cas d'émission avec suppression du DPS dans les conditions des 19ème et 20ème résolutions, de fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale

- ◆ Application pour les délégations visées aux 19ème et 20ème résolutions
- ◆ Limitation : 10 % du capital par période de 12 mois et sous-plafond global de 380 000 €
- ◆ Prix d'émission fixé par le Conseil et au moins égal (i) au prix moyen pondéré par le volume de l'actions des 20 ou 10 dernières séances de bourse, (ii) au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la dernière séance de bourse, dans tous les cas diminué d'une décote maximale de 5 %
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 19ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 23

Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sans DPS, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société

- ◆ Délégation non utilisable en période d'offre publique
- ◆ Montant nominal total des augmentations de capital : 380 000 €
- ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital sur le plafond global de 1 900 000 € et le sous-plafond global de 380 000 €
- ◆ Montant nominal maximum des titres de créances : 300 000 000 €
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 20ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 24

Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sans DPS, à l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés

- ◆ Montant nominal total des augmentations de capital : 10 % du capital social
- ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital sur le sous-plafond global de 380 000 €
- ◆ Montant nominal maximum des titres de créances : 300 000 000 €
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 21ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 25

Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions au profit de bénéficiaires à déterminer parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants mandataires sociaux, avec suppression du droit préférentiel de souscription

- ◆ Limitation : **1 %** du capital
- ◆ Période d'acquisition d'au moins **1 an** et période cumulée d'acquisition et de conservation d'au moins **2 ans**
- ◆ Durée de l'autorisation : **26 mois**
- ◆ Renouvellement de la 22ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 26

Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec suppression du DPS, à une ou plusieurs augmentations du capital social réservées aux salariés

- ◆ Montant nominal total des augmentations de capital : 200 000 €
- ◆ Imputation du montant de chaque augmentation de capital sur le plafond global de 1 900 000 €
- ◆ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ◆ Renouvellement de la 23ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 27

Limitation globale du montant des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être effectuées en vertu des 18ème à 24ème résolutions et de la 26ème résolution soumises à l'Assemblée Générale

- ◆ Application cumulative pour les délégations consenties des 18ème à 24ème résolutions et à la 26ème résolution
- ◆ Montant nominal total des augmentations de capital : **1 900 000 €**
- ◆ Renouvellement de la 24ème résolution de l'assemblée générale du 28 avril 2020

Résolutions à titre extraordinaire

RESOLUTION 28

Pouvoirs pour les formalités



CHARGEURS
High Emotion Technology®
